

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 9 novembre
2021
Qe-2021/121***

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Question du groupe Bordeaux en Lutte posée par Philippe Poutou concernant l'opposition à la L.G.V.

Monsieur Philippe POUTOU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire,

Vous avez pris publiquement position contre la LGV. Nous nous réjouissons de cette prise de position.

En effet, la L.G.V. Bordeaux-Toulouse ou Bordeaux-Dax telle que relancée par l'État au moment des élections régionales, alors que le dossier était enterré depuis longtemps, connaît de nombreux opposants dont nous faisons partie. Comme à son habitude, l'État préfère ne pas écouter la colère des celles et ceux qui vivent près de cette potentielle troisième voie, ni de celle de la quasi totalité des élu·e·s locaux. Et l'enquête publique a bien démontré que ce projet n'est pas celui des territoires traversés.

Pourtant, nous aimerions que vous éclairiez votre position. Alors que vous vous opposez à la L.G.V., vous avez voté, avec votre groupe au Conseil de Bordeaux métropole du 9 septembre dernier, une délibération sur les A.F.S.B. (Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux).

Nous pensons que les A.F.S.B., comme les A.F.N.T. au nord de Toulouse, sont des sous-projets du G.P.S.O. (Grand Projet du Sud-Ouest) et qu'ils sont utilisés pour financer des aménagements qui serviront à la future L.G.V. Lors de ce Conseil de Métropole, nous avons rappelé que l'inscription du projet de R.E.R. métropolitain dans les A.F.S.B., selon les options inscrites dans la délibération, pourrait conduire à la construction d'une 4ème voie à l'Ouest des voies existantes entre Bordeaux et Saint Médard d'Eyrans, alors que les A.F.S.B. prévoient d'ores et déjà une troisième voie à l'est des voies existantes.

Ces voies, en plus de servir potentiellement les L.G.V. Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, sont aussi des constructions qui artificialiseront des sols agricoles.

De ce fait, allez-vous vous opposer à la construction de la voie à l'Ouest de Bordeaux si celle-ci est retenue par les A.F.S.B. ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Philippe POUTOU